

## PREMIERE DEMANDE DE PASSEPORT POUR PERSONNE MINEURE



Pour tout dossier incomplet (absence de pièces justificatives...), le rendez-vous sera reporté aux prochaines disponibilités

### LA PRESENCE DE LA PERSONNE MINEURE EST OBLIGATOIRE

**1<sup>ère</sup> Etape :** **Faire une pré-demande sur le site ANTS.GOUV.FR.** Si vous n'avez pas d'accès internet, il est possible de contacter Mme SARASIN Juliette, au Pôle des Solidarités au 02.61.67.78.57 pour un rendez-vous.

### **2<sup>ème</sup> Etape :** **Liste des pièces à fournir impérativement pour le dépôt du dossier**

- Numéro de pré-demande ou QR Code obtenu lors de votre démarche en ligne (Site ANTS)
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Carte d'identité de la personne mineure et de son responsable légal, et en cas de garde alternée, les pièces d'identité des 2 parents
- Timbre fiscal d'une valeur de 42€ pour les 15-18 ans et 17€ pour les moins de 15 ans
- L'Original d'un justificatif de domicile de moins de 1 an de votre choix :
  - ↳ Facture de téléphone (y compris téléphones mobiles)
  - ↳ Facture d'électricité ou de gaz ou d'eau
  - ↳ Quittance de loyer (d'un organisme social ou d'une agence immobilière)
  - ↳ Dernier avis d'imposition ou de non-imposition ou taxe d'habitation
  - ↳ Attestation ou facture d'assurance du logement
  - ↳ Relevé de la CAF mentionnant les aides liées au logement (APL)
  - ↳ Justificatif de domicile des 2 parents en cas de garde alternée.
- Une copie intégrale d'acte de naissance si votre carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans.  
Si votre commune de naissance est inscrite sur COMEDDEC, l'acte de naissance n'est pas à fournir.
- Jugement de divorce des parents, le cas échéant

**Le passeport est valable 5 ans**

**3<sup>ème</sup> Etape :** **Retrait du Titre** par le demandeur mineur et son représentant légal au Pôle des Solidarités, sur rendez-vous au 02.61.67.78.57 les mercredis et vendredis après-midi (13h30 à 17h30) et le samedi matin de 11h20 à 12h15.